



**2008 Soixantième Anniversaire du Bice**

**2009 Vingtième Anniversaire de la  
Convention relative aux droits de l'enfant**

## **Prise de Position - Région Afrique**

**Juin 2008**

## **Demain, quel monde pour nos enfants ?**

### **Prise de Position de la région Afrique**

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention relative aux droits de l'enfant dont l'élaboration avait commencé au début des années 80. En rassemblant ces droits dans un texte unique qui les cimenterait, la Convention vise trois objectifs :

- Réaffirmer, à l'intention des enfants, des droits que d'autres traités accordent déjà à tous les êtres humains
- Donner à une série de droits de l'homme fondamentaux un statut privilégié pour qu'il soit tenu compte des besoins spéciaux et de la vulnérabilité des enfants
- Elaborer des normes dans des domaines qui concernent plus particulièrement ou exclusivement les enfants

Elle introduit la notion d' « enfant sujet de droits » et abolit la notion d'« enfant objet de besoins » qui poussait à la compassion envers l'enfant et non à la responsabilité. Le changement radical apporté par la Convention est bien cette notion de responsabilité des Etats et des familles à l'égard de leurs enfants.

Les états africains ont bien accueilli son caractère universel, indivisible, inaliénable et la notion de responsabilité qui leur incombait puisque. Ainsi, très vite, ils l'ont ratifiée et inculturée en adoptant à l'Assemblée Générale de l'OUA du 18 juillet 1990 la Charte Africaine sur les droits et le bien être de l'enfant. Cet instrument confère non seulement des droits aux enfants mais leur reconnaît en outre des devoirs.

La CDE et la Charte Africaine obligent les états à honorer leurs engagements pris à l'égard de leurs ressortissants mineurs. Aujourd'hui, près de 20 ans après l'adoption de la CDE, vient le moment de se pencher sur la question de sa mise en application.

Il est important de se demander :

1. Quels sont les progrès les plus significatifs accomplis selon nous, depuis 20 ans pour la dignité et les droits de l'enfant ?
2. Quelles sont les situations qui nous paraissent les plus critiques en terme de violation des droits de l'enfant ?
3. Quels sont les principaux défis qui nous semblent devoir être relevés dans les années à venir et les facteurs d'espoir dont l'émergence devrait être favorisée ?

Au préalable, il nous paraît tout de même nécessaire de rappeler que bien avant la ratification de ces instruments internationaux, l'enfant avait une place privilégiée au sein de la famille africaine. Il y a toujours été considéré comme une richesse, une bénédiction de

Dieu. Les divers pays et encore antérieurement, les sociétés traditionnelles avaient mis en place des mécanismes de protection envers leurs membres les plus vulnérables, dont les enfants, afin de se perpétuer et se développer.

Cependant, l'État moderne, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est relativement récent en Afrique. Il a connu des bouleversements importants et éprouve encore des difficultés considérables dans la mise en œuvre de ses institutions compte tenu d'un niveau économique faible persistant et de conflits régionaux survenus au cours de cette période.

## **1. Les progrès les plus significatifs accomplis depuis 20 ans pour la dignité et les droits de l'enfant**

Mais malgré toutes les difficultés encore pointées du doigt, les progrès significatifs accomplis depuis 20 ans pour la dignité et les droits de l'enfant sont nombreux et indéniables. La recherche minutieuse menée à cet effet le montre. Il serait fastidieux de tenter d'en faire ici une présentation exhaustive. Nous nous contenterons de mettre l'accent sur trois points :

### **1.1. Les droits de l'enfant sont connus et l'enfant est reconnu comme sujet de droits**

Dans les grandes métropoles africaines, mais aussi dans les villes de provinces et dans les villages, les acteurs, qu'ils soient politiques ou de la société civile ou simples citoyens ont pris conscience des notions de droits de l'enfant. **Bien que catégoriels, ces droits ne sont plus marginaux.** Relayés par les ONG, les agents de l'Etat et les médias, le message de la convention ou tout au moins certains aspects sont de plus en plus connus de tous et ont fait leur chemin dans les esprits. Ils font partie du cadre de référence en matière de politiques sociales. Des résultats tangibles en sont la preuve. Des tabous bien ancrés tombent, des discriminations perpétuées depuis des générations s'estompent peu à peu.

- Il y a encore 10 ans, à Abidjan, les enfants handicapés étaient cachés au mieux ; au pire, compte tenu de croyances magico religieuses, une cérémonie traditionnelle les avait fait disparaître. Leur mère était chassée de la communauté. A ce jour, des parents effectuent par eux-mêmes la démarche de venir faire soigner leur enfant, des pères accompagnent leur nouveau né à la rééducation fonctionnelle, ils participent avec leur épouse au groupe de parole entre parents qui leur permet de mettre des mots sur leurs difficultés et leurs souffrances...
- Des petites filles victimes de viols ne sont plus systématiquement cachées voir mariées avec leur bourreau pour éviter l'opprobre de la communauté. Les familles, encouragées et accompagnées par des organisations de protection des droits de l'enfant commencent à porter plainte contre l'auteur, leur fille peut alors être soignée et réhabilitée.

### **1.2. Il existe une volonté politique d'appliquer les droits de l'enfant, le cadre normatif et institutionnel de protection des enfants est renforcé**

Les enfants constituent par nature un groupe vulnérable, mais certains enfants ont besoin d'être protégés du fait des difficultés des parents ou du milieu familial à assurer, même partiellement, leur rôle de protection, ou en raison de dysfonctionnements intra ou extra familiaux qui les mettent directement en danger.

Si la protection de l'enfant concerne l'ensemble des enfants, elle vise donc en particulier ceux qui sont en danger, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés particulières au cours de leur vie, soit parce qu'ils sont maltraités. Le danger encouru est évalué en fonction du risque qui pèse sur l'intérêt supérieur de l'enfant, entendu comme son développement physique, intellectuel, affectif et social harmonieux.

Les pouvoirs publics en ont conscience et cherchent à mettre en place des dispositifs de protection. Cette volonté politique se traduit dans **l'évolution du cadre normatif et institutionnel**, d'une part et dans la **prise de mesures spécifiques de protection** d'autre part. A ce titre, nous citerons :

▪ **Des instruments juridiques plus adaptés**

La peine de mort à l'égard des enfants a été abolie dans de nombreux pays. Dans tous les Etats, des institutions de protection des enfants ont été créées, des textes, des lois et des décrets ayant une incidence sur la protection des enfants, conformément à la CDE ont été élaborés et promulgués. A cet effet, l'on peut citer les lois et programmes de protection des enfants en situation de vulnérabilité comme par exemple les accords bi ou multilatéraux de lutte contre la traite ou contre les violences sexuelles... L'harmonisation des législations nationales avec les normes internationales est faite ou en cours dans de nombreux pays. Le Mali a adopté son Code de Protection de l'enfant en 2002. Un nouveau Code de Protection de l'enfant existe au Togo, un autre est en cours d'adoption par le Parlement en RD Congo. Des efforts sont faits par de nombreux Etats pour faciliter l'enregistrement des naissances (rallongement des délais légaux pour la déclaration et diminution du coût pour les parents par ex. au Mali) et de ce fait donner une existence légale aux enfants.

▪ **Une justice pour mineurs moins traumatisante**

La justice pour mineurs est un autre secteur remarquable. Des efforts considérables ont été accomplis, les progrès sont indiscutables. Avant la CDE, les enfants étaient incarcérés avec les adultes et souvent oubliés dans les prisons. Depuis, les policiers, formés à cet effet, ont modifié leur manière de procéder. La violence policière a considérablement diminué et la dignité et les droits des enfants sont mieux observés. Des juridictions spéciales pour mineurs, comme les tribunaux pour enfants, les juges pour enfants, ont été créées dans de nombreux pays ainsi que des Brigades de protection des Mineurs et des services d'assistance éducative. L'alternative à l'emprisonnement est une solution qui commence à être envisagée et mise en œuvre dans différents pays. Dans les prisons, des quartiers pour mineurs répondant aux prescriptions des normes internationales voient le jour. Le BICE a apporté une contribution importante dans ce sens dans les pays où il intervient ou est intervenu (Côte d'Ivoire, Congo RDC, Guinée Conakry, Mali, Sénégal, Togo).

▪ **La santé de l'enfant mieux protégée**

Le droit à la vie et à la santé du jeune enfant a largement progressé aussi. La mortalité des enfants de moins de 5 ans a passé 150/1000 à 40/1000 grâce aux nombreuses mesures de protection maternelle et infantile prises. Le développement du nombre de centres de santé communautaires, l'encouragement des mères à accoucher dans des maternités et dispensaires, les importants dispositifs de vaccination pris en sont les exemples les plus notoires. A ce jour, la poliomyélite est presque éradiquée.

### **1.3. Les enfants sont eux-mêmes protagonistes et font valoir leur droit à la participation**

A cet effet, l'on remarquera :

#### **▪ Des organisations d'enfants variées et dynamiques**

La création de « Parlement des Enfants » dans les différents pays, la participation des enfants aux colloques les concernant, leur participation à des rencontres nationales et internationales d'échange, leur prise de parole en public, des groupes d'action d'enfants dans les écoles, comme les gouvernements des enfants au Mali ou encore dans les mouvements de jeunesse ou les associations d'enfants et de jeunes travailleurs tels que le mouvement des AEJT, actif dans toute l'Afrique de l'Ouest, sont autant de signes du dynamisme et de la diversité de la participation des enfants. Ils y prennent leur rôle au sérieux et se sentent investis d'une mission qu'ils assument avec responsabilité. En de nombreux endroits, enfants et jeunes se mobilisent pour faire connaître leurs droits et demander aux adultes de non seulement les prendre en compte, mais aussi de mieux protéger les enfants les plus vulnérables.

#### **▪ La promotion de nouvelles initiatives**

Le Bice a formé de tels groupes d'enfants à leurs droits et les encadre ; certains ont pris le nom de Comités Locaux de Promotion des droits de l'enfant Juniors (CLPJ). Ces jeunes militent pour le respect de ceux-ci et se sont déjà particulièrement investis dans les provinces du Kasai en RDC. Ils y ont sensibilisé des adultes à, par exemple, ne plus opérer de discrimination à l'égard des filles quant à leur inscription à l'école, ou encore pour demander à être protégés des mauvais traitements : les violences à l'école, dans leur milieu de travail ou en famille. Ils ont également compris l'importance d'avoir une existence légale pour pouvoir passer les examens scolaires, pour leur vie future et demandent à leurs parents de faire le nécessaire pour régulariser leur situation face aux services d'Etat Civil. D'autres encore se sont déclarés « journalistes juniors » et mènent des investigations sur les violations des droits des enfants dans leur ville. Ils réalisent ensuite des émissions radios sur les antennes de leurs aînés afin de demander aux adultes et aux autorités, soit de réviser leur position, soit des mesures de protection adéquates ou de faciliter certaines formalités administratives.

Dans ces diverses entreprises, les enfants font preuve d'une grande maturité et d'un sens indéniable des responsabilités. Leur engagement, leur générosité et leur volonté de changement sont de véritables signes d'espérance pour l'avenir.

D'autres progrès auraient certes pu être cités, notamment les mesures prises pour faciliter l'accès de tous les enfants à l'éducation, en particulier au niveau de l'enseignement élémentaire avec les efforts consentis pour la scolarisation des filles.

Force est de constater que ces progrès sont aussi parfois en deçà des espérances. Les effets conjugués de la mondialisation de l'économie, des catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les dévastations des cultures vivrières par les acridiens, des conflits armés à répétition, des crises politiques ont souvent mis à mal ou contrarié la volonté politique affirmée des Etats africains manifestée dans leur empressement à ratifier la CDE.

Ceci nous conduit à aborder la deuxième partie :

## **2. Les situations critiques en termes de violation de la dignité et des droits de l'enfant qui subsistent.**

Leur mise en exergue ne constitue pas une accusation des responsables politiques mais procède plutôt du constat réaliste, destiné à poser un diagnostic sans complaisance, afin de permettre aux Etats et aux agences de protection des droits de l'enfant, comme le Bice, de pointer les défis qu'elles devront relever dans les années à venir.

Ces situations critiques peuvent être abordées sous deux angles : les unes ont davantage des causes **structurelles**, liées à des insuffisances en matière de mise en application du cadre de protection légale et des politiques sociales, les autres, davantage d'ordre **socioculturel**. Elles engendrent un ensemble de situations où les droits de l'enfant sont bafoués et des violences commises à l'encontre des enfants.

### **2.1. Les violations des droits de l'enfant liées à des aspects structurels**

Pour ce qui concerne les violations des droits de l'enfant liées à des aspects structurels, il est clair que la mise en place d'un cadre normatif et institutionnel n'est pas une condition suffisante au respect des droits de l'enfant ; il faut encore qu'il soit fonctionnel. Les dysfonctionnements et l'absence de ressources suffisantes de nombreux services des Etats du Sud constituent des entraves majeures d'accès des enfants à leurs droits. **La pauvreté peut être considérée comme un facteur frein prédominant.**

Parmi les points saillants, l'on citera :

#### **▪ Le non accès à l'éducation et à des soins de santé**

Trop d'enfants n'ont pas encore accès à une scolarisation compte tenu du fait qu'elle engendre des frais qui ne peuvent être supportés par un nombre important de familles dans le contexte économique actuel. Les enfants les plus vulnérables, tels que les enfants les plus pauvres, les orphelins, les enfants affectés ou infectés par le VIH/SIDA, les enfants handicapés ne peuvent bénéficier d'un accompagnement ou des soins qui seraient nécessaires à leur état spécifique faute de moyens matériels et de ressources humaines suffisamment qualifiées.

#### **▪ Le non enregistrement des naissances**

Trop d'enfants, encore, n'ont pas d'existence légale, ils grandissent et parfois meurent, sans trace sociale de leur passage ; tels des fantômes ils n'existent pas pour les pouvoirs publics qui ne peuvent les comptabiliser dans leurs prévisions d'avenir, ils ne seront jamais de véritables citoyens...

#### **▪ Des dysfonctionnements au niveau de la justice juvénile**

La justice pour mineurs, malgré les progrès énoncés précédemment reste une préoccupation majeure. Faute de moyens suffisants à son bon fonctionnement et en raison d'un manque de recyclage périodique des agents chargés de sa mise en œuvre, son exécution demeure source de violations importantes des droits des enfants. A titre d'exemple l'on citera :

- l'absence de nourriture pour les enfants gardés à vue dans les commissariats qui peuvent rester plus de 24H sans rien manger, l'impossibilité d'informer le civilement responsable, de ce fait, l'enfant ne pourra pas être relâché avec remise à parent ;
- une qualification parfois approximative des faits incriminés avec pour conséquence une peine trop lourde ;
- l'absence d'avocat commis d'office au tribunal et donc report d'audience, l'enfant reste en détention alors qu'il aurait pu être libéré ;
- des conditions de détention encore problématiques en de nombreux lieux en raison de prisons vétustes et inadaptées, le manque d'appui psychosocial et de formations aux mineurs détenus, les enfants sont oisifs et se sentent abandonnés de tous ;
- l'absence d'accompagnement pour la réinsertion, l'enfant ne sait où aller à sa sortie.

Une liste importante des difficultés rencontrées pourrait être dressée. Si l'on fait l'effort de mettre un visage d'enfant derrière toutes ces situations, on peut imaginer les drames qui se vivent au quotidien dans les commissariats de police, les tribunaux et les centres de détention. Après 12 ans d'engagement au quotidien, dans plusieurs pays, pour la cause des enfants privés de liberté, le BICE considère que ce secteur des droits des enfants demeure prioritaire.

## **2.2. Les violations des droits des enfants liées à des aspects socioculturels**

D'autres facteurs de société ou culturels non négligeables jouent un rôle prépondérant et rendent critiques un bon nombre de situations d'enfants.

La mondialisation revêt des aspects positifs mais crée aussi des chocs culturels. Ces chocs sont amplifiés par un exode rural massif poussant des millions de personnes à se concentrer dans des milieux urbains inaptes à les recevoir tant sur le plan logement et viabilisation de ces nouveaux quartiers (accès à l'eau courante, électricité, évacuation des déchets) qu'infrastructures socio-économiques. Ces cadres de vie impropres au développement humain contiennent déjà en germe tous les problèmes qui sont ensuite rencontrés par ces populations, tels :

### **▪ L'exploitation des enfants**

Trop d'enfants sont poussés par la nécessité vers une insertion précoce dans la sphère productive. Exploitation économique, pires formes de travail, exploitation sexuelle, rien ne leur est épargné. De la petite fille qui vend des sachets d'eau glacée dans une des capitales africaines à l'enfant raflé à la sortie de l'école pour être enrôlé dans un groupe armé, à l'exemple de la Sierra Léone, du Liberia ou du Congo, la différence n'est faite que de nuances dans le degré de mise en danger de leur vie, de la peine et des souffrances endurées par ces enfants.

Derrière chaque enfant exploité, il y a un adulte qui profite de sa vulnérabilité, de sa crédulité, qui abuse de sa confiance, de son innocence. Il y a aussi les lacunes d'un cadre de protection, voire la complicité ou la complaisance des pouvoirs publics.

### **▪ Les violences faites aux enfants**

Dans ce contexte de mutation, **l'organisation familiale est affaiblie**. La famille résiste mal, les unions sont fragilisées. En milieu urbain en particulier, les familles monoparentales ou

recomposées, avec leur lot de problèmes quant aux enfants, sont de plus en plus nombreuses et l'absence de services sociaux efficaces empêche une régulation précoce et efficace des dysfonctionnements. L'enfant est de moins en moins perçu comme une richesse, mais de plus en plus comme une charge.

Cette nouvelle perception **favorise les négligences, les mauvais traitements, la banalisation des violations des droits**. Le Bice a fait le constat au travers de ses projets que 80% des enfants de la rue accueillis dans ses centres de protection sont issus de ce nouveau type de familles. Une proportion analogue d'enfants dits sorciers du Congo, chassés par leur famille, sont orphelins d'au moins l'un des deux parents ou atteints d'une maladie ou trouble qui rend leur encadrement plus difficile ou onéreux.

#### ▪ **Des coutumes et pratiques traditionnelles néfastes**

Dans la culture traditionnelle, l'enfant est aussi celui qui n'a pas droit à la parole. Il n'était pas appelé à donner son avis et devait se soumettre aux décisions des adultes. Tel était l'ordre des choses. En milieu rural, plus traditionnel, la famille résiste mieux, mais le choc frontal entre traditions et modernité n'est pas sans causer de blessures à la fois chez les parents et chez les enfants. Des coutumes qui autrefois trouvaient leur justification dans un contexte particulier, sont actuellement en profond décalage avec l'évolution des mœurs et des mentalités, elles sont jugées néfastes. Les jeunes ne s'inscrivent plus dans cette vision du monde et de la vie. Les filles ne veulent plus du mariage précoce ou forcé, du gavage en vue d'un mariage précoce. Actuellement, encore 10% des filles au Mali sont mariées avant leur 18<sup>ème</sup> anniversaire. Les filles veulent aussi avoir leur chance de faire des études, de choisir leur avenir. Cette divergence de vue provoque de nombreux drames.

D'autres coutumes sont dévoyées comme la tradition (très répandue en Afrique de l'Ouest) de confier d'un enfant à un parent de la ville pour parfaire son éducation et renforcer les liens familiaux. Actuellement, sous ce couvert, garçons et filles sont recrutés à des fins d'exploitation par le travail et subissent le joug de patrons cupides et sans scrupules qui au mépris de la santé des enfants et du droit les considèrent comme des bêtes de somme. Dans le cadre de ses projets d'appui aux filles domestiques, aux filles portefaix ou de lutte contre la traite, le BICE s'est attaché à des activités de formation, de sensibilisation quant au phénomène et à réhabiliter et réinsérer les enfants soustraits de leur situation d'exploitation.

Ce survol rapide des constats, une fois encore non exhaustifs, nous amène à la dernière partie.

### **3. Les défis à relever dans les années à venir**

Pour une application plus étendue des droits des enfants, **la paix, est une condition sine qua non**. Les conflits armés de toute nature, guerre civile ou inter États portent en eux tous les germes de non droit. Tous les conflits récents l'on montré. Dans ces périodes de troubles, l'ensemble des droits des enfants sont gravement bafoués, il n'en est même plus question. **Tout recrutement d'enfants pour leur participation au conflit doit faire l'objet de sanctions** internationales. L'éducation à la paix, à la citoyenneté, aux droits et aux valeurs relève de la survie à long terme.

Dans un pays en paix, les trois défis suivants peuvent être considérés comme prioritaires :

### **3.1. Renforcer le cadre normatif et institutionnel existant avec la mise en place de mesures spécifiques de protection**

Cette responsabilité incombe aux Etats qui jouissent des prérogatives régaliennes et de la répression légitime. Il leur appartient donc de prendre les mesures ad hoc au respect des droits de l'homme en général et droits de l'enfant en particulier. Dans cette logique, la démocratie et une bonne gouvernance sont des préalables nécessaires et indispensables. Ces fondements permettent la construction de l'édifice légal et institutionnel garantissant une vie en commun respectueuse des droits fondamentaux des individus. A cet effet, **une allocation de ressources suffisantes pour le mettre en œuvre constitue la première des priorités.**

#### **▪ Protéger la famille et les enfants les plus vulnérables**

La volonté politique d'appliquer les droits des enfants a besoin d'être soutenue et transcrite dans des choix qui valorisent la notion de famille et qui sont aptes à la soutenir en particulier lorsqu'elle est démunie, dissociée et/ou recomposée. De même, les enfants vulnérables tels que les enfants handicapés, les orphelins et les enfants affectés ou infectés par le VIH/SIDA, les enfants victimes d'exploitation sexuelle ou de traite et autres formes de maltraitements ont besoin de mesures spécifiques de protection et d'accompagnement. Du personnel spécialisé doté de moyens de fonctionnement devrait être déployé dans les secteurs clés afin d'être en mesure de mener des actions de prévention et d'effectuer un suivi des enfants dans le milieu familial. Par ailleurs, en matière d'enfance vulnérable ou en danger, une police facteur de protection reste à développer. Il s'agit d'une notion encore peu valorisée dans de nombreux pays. Elle fraye lentement son chemin ; la formation et le soutien d'initiatives dans ce sens ont besoin d'être encouragés.

#### **▪ Poursuivre les réformes**

Il s'avère également nécessaire de poursuivre les réformes de mise en conformité des dispositions légales nationales avec les textes et normes internationales ratifiées mais encore davantage de promulguer les décrets d'application et d'en budgétiser les coûts. La Loi d'Orientation des Personnes Handicapées existe en Côte d'Ivoire mais ses décrets d'application n'ont jamais été pris... La réglementation afférente à l'administration de la justice pour mineurs et son application effective constituent un défi pour l'ensemble des pays, dont l'urgence ne fait pas de doute. Les exemples cités précédemment en montrent la pertinence.

#### **▪ Rendre opérationnelle la décentralisation**

Cette politique, pour être efficace, ne peut pas limiter son rayon d'action aux principaux centres urbains ; le milieu rural doit pouvoir se sentir entendu et associé aux dynamiques de changement. L'allocation des ressources nécessaires demeure la clé de voûte du problème. De ces ressources dépendent également l'accès à d'autres droits basiques comme la santé ou l'éducation. La question est complexe et fonctionne de pair avec la lutte contre la pauvreté et le développement. Là encore, il est question de choix, mais aussi de géopolitique mondiale, de considérations dans lesquelles il n'y a pas lieu d'entrer ici.

La volonté politique de voir progresser l'application effective des droits de l'enfant est primordiale, certes, mais le temps de « l'Etat Providence » dans les pays riches est révolu et

il n'existe aucune chance pour son avènement dans les pays du Sud. Les Etats portent la responsabilité de l'application des droits de l'enfant, responsabilité partagée avec la société civile et les familles ; ce qui nous amène à la deuxième priorité des défis à relever :

### **3.2. Impliquer la société civile comme relais de l'action et pour lever les obstacles culturels**

#### **▪ Vulgariser la CDE et la Charte Africaine**

Au niveau social, une prise de conscience de la CDE et de son importance existe, elle est sur toutes les lèvres, mais cette question des droits de l'enfant n'est pas toujours bien comprise par le grand public, ce qui rend sa mise en application problématique. Certains parents y voient leur autorité remise en cause et démissionnent. Un important travail d'explication doit être poursuivi, en particulier dans les milieux les moins éduqués. Vulgariser par la même occasion la Charte Africaine qui reconnaît les mêmes droits que la CDE aux enfants mais qui est plus spécifiquement adaptée au contexte africain présente un atout supplémentaire. Dans cette volonté de sensibilisation et d'éducation pour des changements de comportements, si ceux-ci s'avèrent néfastes, les médias peuvent être des relais avec un impact considérable. Leur implication doit faire partie des priorités.

#### **▪ Inventer de nouvelles solidarités**

La mobilisation communautaire est une autre carte à jouer. Les solidarités traditionnelles ont fait la force de l'Afrique et été citées en exemple à travers le monde. A ce jour, les bouleversements sociaux l'on mise à mal. En milieu urbain, elle n'est plus qu'un souvenir, le modèle de la famille nucléaire prend le pas sur la famille élargie, mais chaque adulte se souvient encore de cette solidarité et la regrette, sans toutefois être prêt à en payer le prix. L'individualisme a gagné du terrain, la course à la réussite personnelle est devenu un sport partagé. Et pourtant, au village ou dans le quartier, qui est mieux placé qu'un parent ou un enseignant ou n'importe quel adulte pour réagir lorsqu'il voit un enfant de la rue, ou entend les cris d'un enfant victime de mauvais traitements, ou encore, voit un enfant accomplir des tâches bien trop lourdes pour son âge sur un chantier ? Des mécanismes simples de relais peuvent suffire pour que ces enfants fassent alors l'objet de mesures de protection.

#### **▪ S'appuyer sur le tissu associatif existant**

Les associations et groupements en tous genres sont nombreux. La plupart d'entre eux n'ont pas la protection des droits de l'enfant pour objet, c'est évident. Les y sensibiliser et susciter des réflexes de civismes envers les enfants en danger ne relève pas de la mission impossible.

### **3.3. Le dernier défi, et non le moindre, est celui de la participation des enfants**

Ce défi est peut être aussi le plus difficile à relever ; entre participation et démagogie ou manipulation, les frontières sont ténues, les risques de dérapage ou de récupération nombreux...Les exemples à cet effet ne manquent pas. Il est facile pour un adulte de rallier des jeunes à une cause viciée. Le manque de maturité ou de discernement des enfants, en particulier des plus jeunes, leur fragilité est bien la raison pour laquelle une convention spécifique leur est destinée. Dans plusieurs pays, on l'a encore vu récemment, des groupes d'enfants de la rue ont été manipulés par les candidats à des charges électives.

Comme toute autre activité humaine, elle nécessite un apprentissage, un apprentissage respectueux, progressif qui laisse la place à des prises d'initiatives et de responsabilités en rapport avec l'âge et les capacités des enfants. Cet accompagnement, à la fois ferme et souple relève de pédagogues ou de militants engagés pour la cause des enfants.

**En conclusion, à partir de ces constats, quelles vont être les priorités pour le Bice pour son engagement futur, quels défis s'attachera-t-il à relever dans les années à venir en Afrique ?**

L'expérience du terrain acquise tout au long des 20 dernières années permet d'affirmer qu'une approche holistique donne des résultats probants. Elle a fait la force des projets développés jusque là, en conséquence, il s'avère donc opportun de maintenir une telle approche. Par ailleurs, la spécificité du Bice énoncée dans sa Charte adoptée il y a tout juste un an l'y incite et stipule que son action s'inscrit dans la durée. Dans cette logique, il s'agira donc de contribuer au renforcement d'un environnement protecteur des enfants, tout en s'engageant directement aux côtés de ceux qui en ont le plus besoin. Les actions à mener prendront en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, sa participation et la non discrimination, les trois pierres angulaires pour sa survie et son développement.

▪ **Exercer un plaidoyer sans complaisance et apporter un soutien aux structures de l'Etat**

Le Bice continuera à apporter sa contribution à un niveau politique pour le renforcement du cadre normatif et institutionnel, comme il s'y est engagé en signant des accords de partenariats avec les Ministères clefs dans les pays où il intervient.

Concrètement cela veut dire :

- Poursuivre la vulgarisation de la CDE et en particulier de la Charte Africaine dans tous les milieux et dans les langues vernaculaires, en l'analysant et l'interprétant dans le contexte culturel des pays et en recherchant des recommandations pour l'action en vue de son application non fragmentée, mais souple et réactive.
- Poursuivre l'accompagnement des Etats dans leurs réformes des textes nationaux pour les mettre en conformité avec les conventions et normes internationales ratifiées, lorsque cela n'a pas encore été fait. Vulgariser ensuite ces textes, former les agents chargés de leur mise en œuvre et rechercher avec eux de « Bonnes Pratiques ».
- Exercer un plaidoyer pour l'application effective des lois et mesures de protection prévues pour les enfants, en demandant aussi aux Etats d'allouer les ressources budgétaires adéquates aux services chargés de la protection des enfants. Participer à l'élaboration des politiques sociales.

Nous l'avons vu, les Etats ne peuvent pas répondre à l'ensemble des besoins et certainement pas dans l'immédiat. La société civile doit jouer un rôle important dans la protection.

▪ **Sensibiliser et éveiller la société civile à une conscience civique et aux droits de l'enfant**

La société civile peut jouer ce rôle majeur et innovant en matière de protection. C'est donc sur cet axe aussi que le Bice a un défi important à relever. A cet effet, les projets devront mettre l'accent sur la mobilisation des communautés en direction des enfants en difficultés.

L'action passera encore davantage par la sensibilisation et la formation des parents, de leur accompagnement lorsqu'ils sont concernés par une violation grave des droits de leur propre enfant : enfants de la rue, enfant victime de traite, enfant victime de toute forme d'abus.

**Rétablir la famille comme premier lieu de protection est un acte fondamental.**

Il existe aussi de nombreuses associations et groupement. Former leurs membres aux droits de l'enfant mais aussi à la lecture de leur environnement et à la citoyenneté plus largement constitue un facteur de protection important. A titre d'exemple, on peut évoquer la formation des associations des parents d'élèves pour contribuer à faire disparaître les violences à l'école, lutter contre la déperdition scolaire et favoriser la scolarisation des filles...Il revient au BICE de s'investir fortement dans la mobilisation et l'accompagnement de ces groupes ou des communautés. **Le travail en synergie avec les médias et d'autres partenaires s'avère d'une importance capitale** puisque l'enjeu est de créer toute une dynamique de mise en application des droits pour tous les enfants. Des tentatives déjà opérées dans ce sens ont montré toute la difficulté de la création de synergies et les réseaux sont d'une efficacité encore relative. S'y attacher et réussir constitue un défi de taille. Un travail isolé ne peut pas être productif, c'est le réseau qui constitue une force ; c'est pourquoi cet aspect de réseau est au cœur de la vision du Bice.

L'engagement du Bice pour la cause des enfants trouve tout son sens dans l'action directe auprès des enfants en difficulté.

▪ **Mener des actions innovantes ou pilotes, rechercher et vulgariser de « Bonnes Pratiques »**

Les enfants à l'encontre desquels sont exercés **toutes formes de violences, d'exploitations et de violations de leurs droits** doivent recevoir immédiatement l'aide et le soutien qui leur permettront d'être mis hors de danger et rétablis dans leur dignité et leurs droits fondamentaux. Les interventions devront être souples et réactives, innovantes si nécessaire pour s'adapter au plus proche des réalités et besoins du terrain. Elles montreront qu'il n'est pas forcément utile de déployer des moyens importants pour créer une amélioration, que les changements sont davantage une question de volonté politique, d'engagement et de compétence des ressources humaines affectées à ces tâches. En effet, la bonne volonté ne suffit pas. Les actions doivent être menées avec intelligence et doigté par des professionnels motivés et engagés pour la cause des enfants.

Le Bice devra donc veiller à ne pas se substituer à l'Etat ou aux acteurs de la société civile, mais à renforcer leurs capacités d'intervention et de réalisation. Ainsi les enfants concernés pourront retrouver la joie de vivre, la possibilité d'être des enfants à part entière et d'envisager l'avenir.

Pour terminer, nous dirons que ce sont les enfants eux-mêmes qui sont des facteurs d'espoir pour l'avenir. Les actions qu'ils ont été capables de mener par eux-mêmes dans leurs groupes respectifs en témoignent. Ils sont encore peu nombreux, mais il convient à nous les adultes de leur laisser cette place, de ne pas étouffer leur désir d'un avenir meilleur, de ne pas les manipuler. C'est à travers leur participation dans des groupes qu'ils font leur apprentissage de la démocratie et de l'organisation. Encourageons cette véritable participation.

## Groupe experts Afrique

▪ Yao Agbetse - Afrique francophone

Spécialiste en droits de l'homme et doctorant en Droit International et Droit international des droits de l'homme. Il est aussi titulaire d'un Master professionnel et d'un Master de Recherches en Droits de l'homme. Il est le Coordinateur du Programme Afrique de Franciscans International à Genève et renforce, à travers des formations sur le terrain, la capacité des défenseurs de droits de l'homme sur les instruments et mécanismes de droits de l'homme pour un meilleur plaidoyer. Il a également écrit de nombreux articles sur la protection et l'accès aux droits par les migrants, la lutte contre la traite des êtres humains, y compris des enfants et des femmes et autres formes contemporaines d'esclavage.

▪ Antoine Akplogan - Mali

37 ans, de nationalité malienne.

Gestionnaire, militant de l'action catholique et autres mouvements de jeunesse au Mali.

Président du mouvement des jeunes travailleurs chrétiens.

Expérience de coordination des projets du Bice au Mali depuis 4 ans, coordinateur national depuis 2008.

Expertise dans le domaine des « jeunes filles domestiques », « filles mères en détresse » et exode rural des filles.

▪ Abraham Bengaly - Mali

35 ans, de nationalité malienne.

Juriste, en cours de préparation d'un doctorat en droit, professeur d'Enseignement Supérieur.

Expertises dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance et dans le domaine des droits de l'enfant. Consultant et Formateur dans ses domaines d'expertise auprès des institutions maliennes et de la société civile.

Président du Comité d'Orientation de CEPROCID (Centre d'Etudes pour la Promotion de la Citoyenneté et le Développement Durable à la Base) et secrétaire général adjoint du bureau national de l'AMDH (Association Malienne des Droits de l'Homme).

▪ Horst Buchmann

MPH, 60 ans, de nationalité allemande.

Délégué du Bice pour l'Afrique depuis 1995, directeur exécutif de Bice Deutschland e.V.

Expert en santé publique et en coopération internationale.

36 ans d'expérience en Afrique ; travail de terrain au Togo et au Soudan ; planification, suivi et évaluation des projets au Kenya, Ruanda, Cameroun, Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Liberia, Togo, Bénin, Nigeria, en Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Gambie, Guinée (Conakry), R.D. Congo, Somalie et Egypte.

Expérience particulière en matière des droits de l'enfant privé de liberté/en conflit avec la loi, des enfants victimes de conflits armés et les enfants de la rue/en rupture familiale.

▪ Soumana Coulibaly - Mali

De nationalité malienne.

Directeur d'ENDA Tiers Monde au Mali (Organisation d'Environnement et de Développement du Tiers Monde, fondée comme programme conjoint du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification et de l'Organisation Suédoise pour le Développement International). M. Soumana a une expertise en droit de l'enfant ainsi qu'en matière des enfants privés de liberté, des enfants de la rue, des enfants travailleurs et des enfants talibés.

▪ Enyo Gbédémah - Togo

36 ans, togolais.

Juriste. Coordinateur national du Bice au Togo depuis 2002.

10 ans d'expérience sur l'application des droits de l'enfant au Togo.

## Prise de position de la région Afrique

Membre du groupe d'experts ayant élaboré le code de l'enfant au Togo et des différentes coalitions togolaises de protection des droits de l'enfant.

Très forte expertise juridique dans le domaine des droits de l'homme et de l'enfant au Togo et en Afrique en général.

Nombreuses années de militantisme dans les mouvements de jeunesse (UCJG).

- Robert Guei - Côte d'Ivoire

60 ans, Ivoirien.

Longue expérience en tant que Directeur de l'Administration Pénitentiaire en Côte d'Ivoire, expert en matière de justice juvénile, partenaire de longue date du Bice, actuellement directeur des droits de l'homme au Ministère de la Justice. Promoteur d'une justice protectrice de la dignité et des droits de l'enfant.

- Chantal Koffi - Côte d'Ivoire

Ivoirienne.

Magistrat, sous directrice chargée de la Protection Judiciaire de la jeunesse au Ministère de la Justice, membre du comité des droits de l'Enfant de l'Union Africaine. Auteur de plusieurs textes d'analyse et de comparaison entre la CDE, la Charte Africaine des droits et devoirs de l'enfant et les lois nationales.

- Koffi Kouakou - Côte d'Ivoire

Ivoirien.

Avocat, expert consultant permanent de l'UNICEF pour les questions de droit de l'enfant en Côte d'Ivoire et pays d'Afrique francophone. Forte expertise en matière de justice juvénile, de traite et autres formes d'exploitation des enfants.

- Désiré Koukoui - Côte d'Ivoire

55 ans, français et béninois.

Historien et travailleur social.

Directeur des actions et programmes du Bice en Côte d'Ivoire depuis 95.

25 ans d'expérience sur les questions de la jeunesse puis des droits de l'enfant.

Expertise dans tout ce qui concerne des droits de l'enfant en Côte d'Ivoire. Membre des différentes coalitions pour la protection des droits de l'enfant, conseiller technique auprès des institutions ivoiriennes pour les questions touchant l'enfance.

- Natacha Manet

36 ans, de nationalité française.

Diplômée de EM Lyon, spécialiste communication internationale et multiculturelle, 6 mois d'études à l'Erasmus Université de Rotterdam dans le domaine de l'appui technique au développement.

8 ans d'expérience en tant que responsable de la communication, puis du développement humain chez Decathlon Allemagne. Chargée depuis 4 ans de la communication de la délégation Afrique.

Bonne expérience du domaine associatif, expertise dans le domaine de la jeunesse et de la pédagogie adaptée aux jeunes : animatrice de groupes de travail et d'ateliers avec les jeunes depuis 1997.

- Marie-Thérèse Mulanga - R.D. Congo

65 ans, Congolaise.

Psychologue clinicienne (diplômée de Toulouse). Directrice du Secteur Recherche à l'Aide à l'enfance défavorisée (AED); Formatrice au Centre de formation des éducateurs spécialisés de l'AED; Coordinatrice de l'asbl Grandissons Ensemble, Membre et Présidente de l'ANES-Congo, Vice-Présidente du BICE et actuellement membre du C.A. du BICE; Troisième Vice-présidente du conseil national de l'enfant (CNE); Deuxième vice-présidente du Conseil de l'Apostolat des Laïcs Catholique du Congo (CALCC) pendant 6 ans; Membre de l'observatoire de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO). Trésorière à la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de 1991 - 1992 et membre du Parlement de Transition de 1993 à 1997.

## Prise de position de la région Afrique

### ▪ Crispin Mulumba Luambua - R.D. Congo

57 ans, congolais

Psychologue et formateur, coordinateur national du Bice au Congo depuis 2005.

13 ans d'expérience en matière d'application des droits de l'enfant en R.D. Congo.

Bonne connaissance des différentes formes de violations des droits de l'enfant et des institutions en R.D.C.

Expertise en matière d'approches psychosociales, de plaidoyer, de processus DDR enfants (désarmement, démobilisation, réinsertion des enfants soldats), implication dans le processus de réforme visant l'harmonisation de la législation congolaise applicable aux mineurs avec la CDE.

### ▪ Elisabeth Munsch

52 ans, de nationalité française

Chargée des projets à la délégation du Bice pour l'Afrique depuis 1999 : conception, mise en œuvre, accompagnement, suivi et évaluation des projets relatifs à la promotion des droits de l'enfant.

Expériences variées en travail social en France ; en développement et droits de l'enfant en Afrique depuis 20 ans : Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, RD Congo, Mali, Sénégal, Togo.

Expérience particulière en matière des droits de l'enfant privé de liberté / en conflit avec la loi, des enfants associés aux conflits armés ou victimes, enfants de la rue / en rupture familiale, enfants travailleurs et enfants victimes de violences.

### ▪ Jean Muzama - R.D. Congo

Service de protection de l'enfant, MONUC (Mission de l'ONU en R.D. Congo)

Avocat au service du bureau « Child Protection » de la MONUC (Mission des nations unies au Congo) depuis 8 ans.

Expert pour toutes les formes de violations des droits des enfants dans les deux provinces du Kasai ; en particulier sur la question des enfants soldats et des filles victimes de violences sexuelles.

### ▪ Susanne Souaré-Michel

45 ans, de nationalité allemande.

Chargée de programme du Bice pour l'Afrique depuis août 2006 ; suivi des projets au Togo et en Côte d'Ivoire.

Expériences : Gestion de projets, planification, suivi & évaluation, appui organisationnel, renforcement de capacités des ONG, communication

Expérience en Afrique de l'Ouest : 10 ans de travail de terrain au Burkina Faso, Bénin, Togo ; 7 ans suivis des projets en Afrique pour d'autres organisations au Sénégal, Togo, Bénin, Mali, Niger, Ghana

Expérience en matière des droits de l'enfant : Enfants de la rue / en rupture familiale, Jeunes filles domestiques et portefaix, violence et abus sexuel des filles.

### ▪ Rita Félicité Sodjiedo - Bénin

52 ans, Béninoise.

Magistrat, experte juriste, consultante, spécialiste en droits de l'homme, de l'enfant et de la femme. Ancienne directrice de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse au Bénin, secrétaire permanente de la Commission Nationale de Droits de l'Enfant et professeur à l'Université Protestante de l'Afrique de l'Ouest et à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature. Elle a également assuré la coordination des activités de l'observatoire national pour la protection des enfants contre la traite des enfants et l'exploitation au travail.

### ▪ Peter Stingl

67 ans, de nationalité allemande.

Médecin généraliste et spécialiste en médecine tropicale.

4 ans d'expérience en tant que médecin chef du programme national intégré de lutte contre la lèpre et la tuberculose au Sierra Léone. 2 ans d'expérience en tant que médecin chef du centre national de formation pour la lutte contre la lèpre au Soudan.

Depuis 2000, professeur d'université de Munich et professeur intervenant au Kilimanjaro Christian Medical Centre en Tanzanie.

Nombreuses recherches sur la lèpre, les filarioses, les dermatoses et la malaria en collaboration avec l'OMS. Nombreuses missions en Afrique en tant que conseiller technique médical.

## Prise de position de la région Afrique

Président cofondateur et, depuis mars 2008, président d'honneur du Bice Deutschland, vice-président du BICE depuis 2005.

- Raouf Tchagnao - Togo

Né à Sokodé (Togo) le 22 novembre 1962, marié père de 4 enfants.

Juriste des droits fondamentaux - Consultant sur les questions des droits des femmes et des enfants - Formateur de formateurs en genre et développement, droit des femmes et des enfants - Fonction actuelle : Expert national en formation et dissémination juridique au Programme national de modernisation de la justice - Ancien président du comité national des droits de l'enfant - Ancien Directeur du statut juridique de la femme.

- Katja Zug

32 ans, de nationalité allemande.

Juriste et chargée de projet au Bice depuis 2004 : appui technique aux équipes locales du Bice, suivi des projets relatifs à la promotion des droits de l'enfant en Afrique, gestion du personnel du Bice en Afrique.

Expériences : administration et suivi des projets en Côte d'Ivoire, travail avec l'Ambassade d'Allemagne au Togo. Expérience particulière en matière de droits de l'enfant : coresponsable de la publication « Recueil sur la minorité – R.D. Congo » ; étudiante en Master interdisciplinaire en Droits de l'Enfant.